



VILLE  
DU PUY EN VELAY

Envoyé en préfecture le 10/03/2023

Reçu en préfecture le 10/03/2023

Publié le

ID : 043-214301574-20230308-DEL\_2023\_0022-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
du vendredi 03 mars 2023**

**Délibération n° 22**

L'an deux mille vingt trois, le trois mars à 18 h 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Michel CHAPUIS.

Date de la Convocation :  
vendredi 24 février 2023

Nombre de conseillers en exercice :  
33

Date de publication en ligne :

**Étaient présents** :

Monsieur Michel CHAPUIS, Madame Caroline BARRE, Madame Michelle MICHEL, Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Madame Marlène LASHERME, Monsieur Guy CHOUVET, Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Philippe RIBEYRE, Madame Ginette VINCENT, Madame Colette CHASSAGNE, Madame Brigitte FROMAGET-HERITIER, Madame Brigitte BENAT, Monsieur Roland LONJON, Madame Corinne GONCALVES, Monsieur Stéphane CLABAUX, Madame Marie MARQUARSEN, Madame Emmanuelle VIALANEIX, Madame Maryline BRUN, Monsieur François CHATAING, Monsieur Quentin PETIT, Madame Mathilde BOURGIN, Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Fabien SURREL, Monsieur Laurent JOHANNY, Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS, Madame Aurélie CHAMBON

**Ont donné procuration** :

Monsieur Jérôme EYNARD à Monsieur Guy CHOUVET, Monsieur Pascal BERTRAND à Madame Catherine CHALAYE, Monsieur Rachid ANBAR à Monsieur Jean-François EXBRAYAT, Monsieur Laurent WAUQUIEZ à Madame Caroline BARRE, Monsieur Baptiste MASSIN à Monsieur François CHATAING, Madame Celine GACON à Madame Michelle CHAUMET, Monsieur Jean-Williams SEMERARO à Madame Catherine GRANIER-CHEVASSUS

**Secrétaire de séance** : Brigitte BENAT

La séance a été levée à : 22H05

Rédacteur : Emmanuelle FONTANILLE Politique de la Ville

<b>Objet :</b>	Territoire Zéro Chômeur de Longue Durée : convention avec le Fonds Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée (ETCLD) et convention de partenariat
----------------	--

Rapporteur : Brigitte FROMAGET-HERITIER

Vu la loi n°2020-1577 du 14 décembre 2020 relative au renforcement de l'inclusion dans l'emploi par l'activité économique et à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »,

Vu le décret n°2021-863 du 30 juin 2021 relatif à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »,

Vu le décret n° 2021-1742 du 22 décembre 2021 modifiant le décret n°2021-863 du 30 juin 2021, relatif à l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée »,

Vu la délibération de la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay du 20/06/2019 assurant son engagement dans le déploiement de l'Expérimentation Territoriale contre le Chômage de Longue Durée,

Délibération n°22 du vendredi 03 mars 2023

Le 21 décembre 2022, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay a adopté un arrêté publié au JORF n°0298 du 24/12/2022 parmi d'autres l'expérimentation « territoires zéro chômeur de longue durée ».

La Communauté d'agglomération a mis en place un Comité Local de l'Emploi dont elle assure la co-présidence avec la ville du Puy-en-Velay, pour l'organisation et l'animation du partenariat institutionnel et politique avec les autres niveaux de collectivité (Département de la Haute-Loire), les représentants de l'État et le Pôle Emploi, les réseaux de l'Économie Sociale Solidaire (ESS) et de l'insertion, les chambres consulaires et bien d'autres partenaires.

Il est prévu en avril 2023 l'ouverture de l'Entreprise à But d'Emploi (EBE) « Les Ateliers anciens ». Celle-ci sera chargée du recrutement des demandeurs d'emploi longue durée en Contrat à Durée Indéterminée ainsi que de la prospection permanente d'activités pour garantir une offre d'emplois à proportion des besoins de recrutement.

A reçu un avis favorable en Commission Finances - Travaux du 21/02/2023

Le Conseil Municipal :

- APPROUVE la convention pluriannuelle de partenariat entre le Fonds ETCLD, la Communauté d'agglomération du Puy-en-Velay et la Ville du Puy-en-Velay et autorise Monsieur le Maire à la signer,
- APPROUVE la convention de partenariat et de financement entre le Fonds ETCLD, la Communauté d'agglomération, la ville du Puy-en-Velay et l'EBE et autorise Monsieur le Maire à la signer.

**VOTE : UNANIMITÉ**  
**Pas de participation au vote : 1**  
**Michel CHAPUIS**

Signé le 3 mars 2023,  
Le Secrétaire de séance,  
BENAT Brigitte,

Fait au Puy-en-Velay, le vendredi 03  
mars 2023